

A savoir, vous faites partie de la grande famille de la FFESSM

QUI est elle?

Fédération française d'études et de sports sous-marins

Jean Flavien **BORELLI**Président fondateur
1948-1956

Jean-Louis **BLANCHARD**Président, depuis 2009

FFESSM Fédération Française d'Etude et de sport Sous-Marins Délégataire

FSGT

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

ANMP

Association Nationale des Moniteurs de Plongée

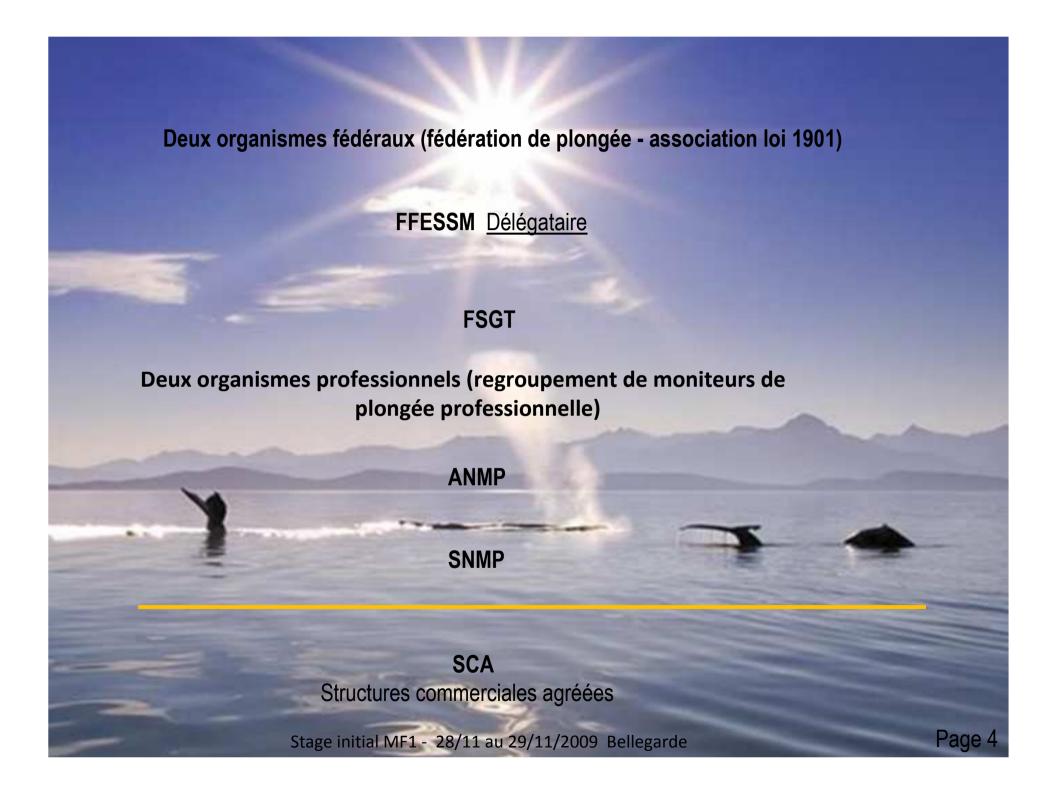
SNMP

Syndicat National des Moniteurs de Plongée

SCA

Structures Commerciales Agréées

Sont reconnues par l'état et le ministère jeunesse et sports.



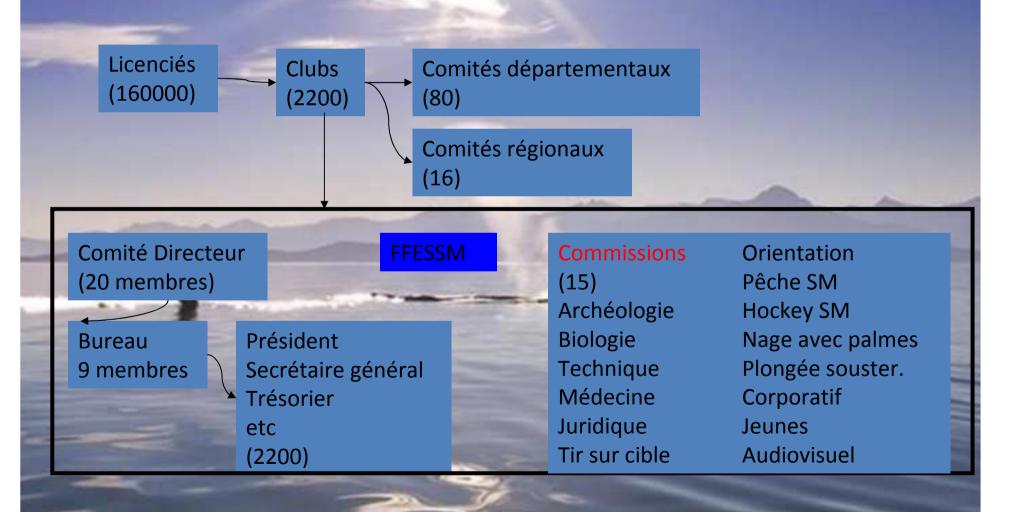
Une seule fédération délégataire

En plongée : la FFESSM (réévaluation toutes les 4 ans)

 Organisation des championnats de France et choix des athlètes

 Consultation en priorité sur questions techniques et politiques

FFESSM, sa structure administrative



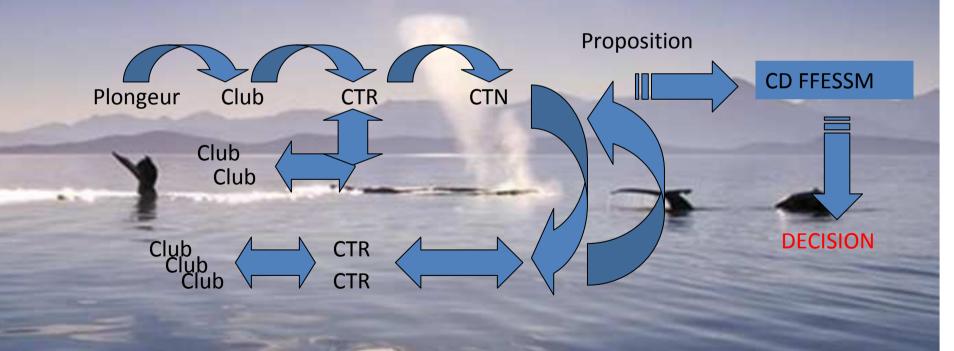
Les commissions nationales

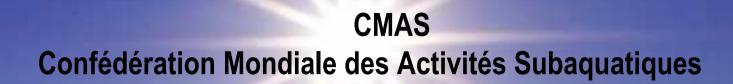
 Chaque activité au sein de la FFESSM est gérée par une commission nationale.

- Leurs présidents sont élus par les présidents des commissions régionales
- Leur budget est défini par la FFESSM
- (Les présidents des commissions régionales sont élus par les présidents des clubs)

Propositions et décisions

 Le chemin entre une proposition par un plongeur et la décision correspondante au niveau national:





à Monaco les 9, 10 et 11 Janvier 1959, la décision a été prise de créer la "CONFEDERATION MONDIALE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES", en abrégé "C.M.A.S.".

Regroupe environ 132 fédérations

Dans ± 92 pays

Quelques exemples

FEDAS

Federacion Española De Actividades
Subacuaticas

08021 Barcelona - Espagne

IDEA EUROPE

International Diving Educators Association

67100 L'Aquila – Italie

FSSS

Fédération Suisse de Sports Subaquatiques

3012 Berne - SUISSE

SSI

Scuba Schools International

CO 80525 FT. Collins – USA

NAUI

NAUI France

83110 Sanary Sur Ner - FRANCE

PADI

Professional Association of Diving Instructors

CA 92688-2 Rancho Santa Margarita - USA

CMAS

Confédération Mondiale des Activités

Subaquatiques

00196 Roma - ITALIE

PADI

Professional Association of Diving Instructors

CA 92688-2 Rancho Santa Margarita – USA

EQUIVALENCE DES BREVETS DE PLONGEE

Compétences des différents niveaux	Brevets d'Etat enseignement rémunéré Enseignants	Brevets FFESSM Enseignement bénévole		Brevets FSGT Enseignement bénivote		Brevets CMAS Brevets internationaux	Brevets PADI
		Plongeurs	Enseignants	Plongeurs	Enseignants	Monit./Plongeurs	Plongeurs
Plongeur Niveau 1		Brevet élémentaire Plongeur Niveau 1		Brevet Elémentaire		Plongeur CMAS * 1 étoile	Open Water cette équivalence ne peut ét obtenue que dans une écol professionnelle
Plongeur Niveau 2		Plongeur autonome Niveau 2		1er Echelon		Plongeur CMAS ** 2 étoiles	
Plongeur Niveau 3		Plongeur autonome Niveau 3		Plongeur Autonome		Plongeur CMAS *** 3 étoiles	
Plongeur Niveau 4		Plongeur autonome Niveau 4		2ème Echelon		Plongeur CMAS *** 3 étoiles	
Plongeur Niveau 5		Plongeur autonome Niveau 5 (1)		2ème Echelon + qualif. Directeur de Plongée			
Encadrement Niveau1			Initiateur + Plongeur Autonome N2		Stagiaire pédagogique		
Encadrement Niveau2	Stagiaire Pédago Format Ministère Jeunesse & Sport		Initiateur + N4 ou N4 stge Péda MF1		Aspirant Fédéral	Moniteur CMAS * 1 étoile	
Encadrement Niveau 3	Educateur sportif 1er degré	Equivalence si licencié à la FFESSM	Moniteur Fédéral 1er degré	Equivalence si licencié à la FFESSM	Moniteur Fédéral 1er degré	Moniteur CMAS ** 2 étoiles	
Encadrement Niveau 4	Educateur sportif 2ème degré		Moniteur Fédéral 2ème degré		Moniteur Fédéral 2ème degré	Moniteur CMAS *** 3 étoiles	
			Instructeur Régional				
			Instructeur National				
Encadrement Niveau 5	Educateur sportif 3ème degré						

^{1 =} Le brevet de "Plongeur Niveau 5" n'est valable que dans le club où il a été attribué (permet d'organisé des plongées d'exploration uniquement). 2 = Le terme "Instructeur" est un titre et non un brevet (il n'a pas d'équivalence).

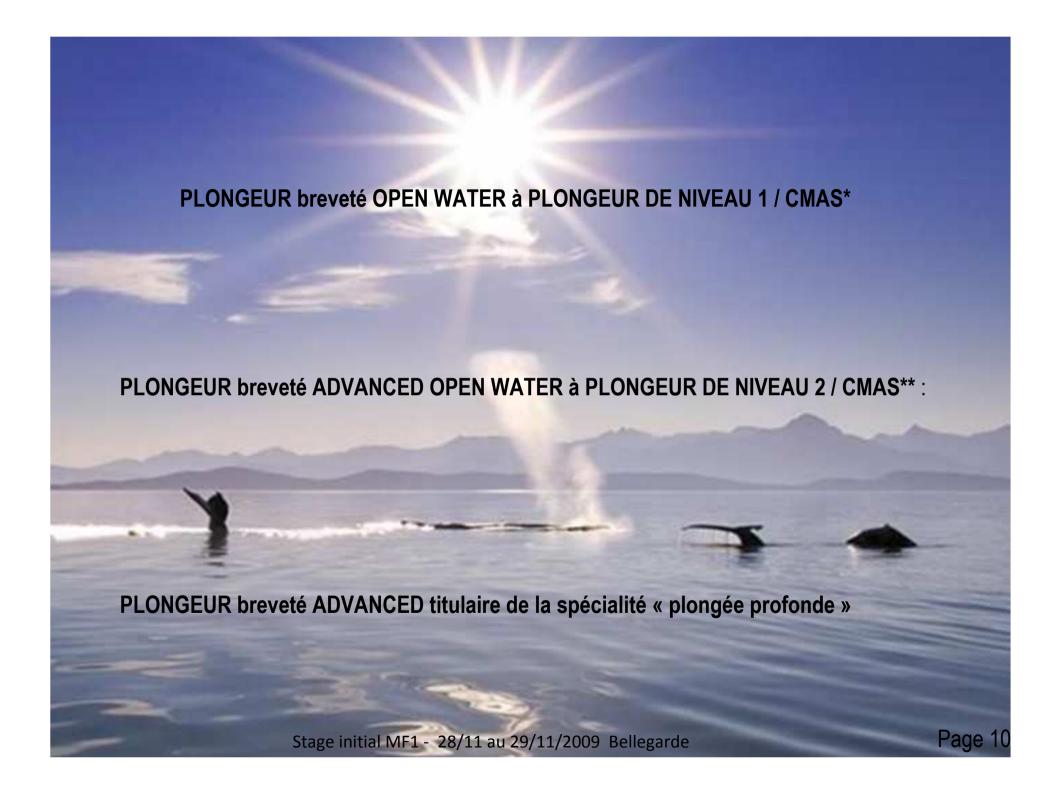
FFESSM et la L'ANMP ont signé des accords de reconnaissance réciproque avec le GNPU

(Groupement National de Plongée Universitaire)

FFESSM et la L'ANMP ont signé des accords de reconnaissance réciproque avec

les organismes américains PADI, NAUI et SSI afin d'intégrer encore plus facilement les plongeurs détenteurs de ces diplômes dans leurs systèmes de formation. Les tableaux ci-dessous en précisent les modalités :

CORRESPONDANCE PADI Niveau de plongée français et international **Conditions**: FRAIS DE DOSSIER (quel que soit le niveau) Passerelles techniques pour l'obtention des niveaux français et internationaux : Page 9 Stage initial MF1 - 28/11 au 29/11/2009 Bellegarde







CORRESPONDANCE PADI

Niveau de plongée français et international

Conditions:

- Justificatif du niveau PADI
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre indication
- Justifier de l'âge requis pour chaque niveau et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

FRAIS DE DOSSIER (quel que soit le niveau) : Le club vous établit d'une attestation provisoire du niveau FFESSM et CMAS, vous recevrez ensuite une carte nominative FFESSM/CMAS et une fiche récapitulative du cadre réglementaire de la pratique de la plongée en France.

<u>Passerelles techniques pour l'obtention des niveaux français et internationaux</u> : PLONGEUR breveté OPEN WATER à PLONGEUR DE NIVEAU 1 / CMAS* :

- Justifier uniquement du brevet Padi et avoir 14 ans

CORRESPONDANCE PADI

Niveau de plongée français et international

PLONGEUR breveté ADVANCED OPEN WATER à PLONGEUR DE NIVEAU 2 / CMAS** ·

- Etre âgé de 16 ans au moins
- Zone des 20 m
- Réaliser correctement une assistance d'un équipier en difficulté Zone des 40 m
- Réaliser correctement au moins 4 plongées avec stabilisation, vidage de masque et lâcher et reprise d'embout

PLONGEUR breveté ADVANCED titulaire de la spécialité « plongée profonde »

Zone des 20 m:

- Réaliser correctement une assistance d'un équipier en difficulté Zone des 40 m
- Réaliser correctement au moins 1 plongée avec stabilisation, vidage de masque et lâcher et reprise d'embout

CORRESPONDANCE PADI

Niveau de plongée français et international

PLONGEUR breveté RESCUE à PLONGEUR DE NIVEAU 3 / CMAS*** :

- Etre âgé de 18 ans au moins Module « procédure de plongée » Module secourisme ou équivalent Zone des 40 m
- Réaliser correctement au moins 8 plongées avec descente et remontée, stabilisation, vidage de masque et lâcher et reprise d'embout, une assistance d'un équipier en difficulté, en panne d'air ou présentant un essoufflement.

Organismes de formation à la plongée sous marine

L'état, à travers le ministère de la jeunesse et des sports a confié la pratique et l'enseignement de la plongée sous marine à quatre « organismes ». Il est également possible de pratiquer la plongée sous marine via une formation internationale : PADI • • •

Quatre « organismes » se partagent, l'accueil, la pratique et l'enseignement de la plongée sous marine.

Tous les pratiquants ou futurs pratiquants de la plongée sont donc pris en charge par un de ces organismes.

Ces quatre institutions ont développé des cursus de formation de plongeur du niveau 1 au niveau 4, si parfois les modalités d'accueil, les stratégies pédagogiques diffèrent, les prérogatives des 4 niveaux de plongeurs sont identiques et sont dictés par un arrêté ministériel.

Prérogatives : les droits qu'apportent les niveaux de plongée (profondeur, autonomie...).

La plongée sous marine en France est légiférée par un arrêté ministériel, et non par une réglementation intérieure d'un de ces quatre organismes.

PADI Professional Association of Diving Instructors

PADI est la plus grande organisation internationale de formation à la plongée sous-marine de loisir.

D'origine américaine, cette association est représentée depuis peu en France par un bureau à Paris, mais l'essentiel des échanges se fait avec le siège européen en Suisse.

Son enseignement est très différent de celui dispensé par les organismes français &tant sur le fond que dans la forme. Il est totalement standardisé avec pour objectif la plongée récréative. Cette formation est plus orientée et conseillée pour les plongeurs partant souvent en voyage plongée

Deux organismes fédéraux (fédération de plongée d'association loi 1901)

La **FFESSM**:

c'est la fédération que l'état a nommé pour assurer la promotion et le développement de l'activité en France, elle est composé de beaucoup de clubs bénévole en France, tant d'intérieur des terres que de bord de mer.

Les formations sont très souvent dispensées sur une année entière, à raison d'un à deux cours par semaine en piscine ou en milieux naturel en fonction des situations géographiques de ces clubs. Les clubs FFESSM organisent régulièrement des sorties mer ou milieu naturel pour ses membres. Si vous souhaitez vous former ou faire partie d'un club FFESSM, vous devrez vous acquitter d'une cotisation et d'une licence. La licence est une « carte d'appartenance au club FFESSM » et une assurance en RC pour le pratiquant, elle n'est obligatoire qu'en club ou structure professionnel FFESSM, mais pas ailleurs. La FFESSM à son propre règlement intérieur.

La FSGT:

il s'agit d'une fédération de club comme la FFESSM, elle regroupe en son sein de nombreux clubs bénévoles. C'est une fédération proposant une cinquantaine d'activités sportives, dont la plongée. La FSGT à son propre règlement intérieur.

Des structures professionnelles agréer par la FFESSM

Certaines sociétés commerciales de plongée sous marine ont fait le choix de s'agréer avec la FFESSM, pour conduire des formations FESSM, pour pouvoir délivrer des cartes de plongeur FFESSM, ces sociétés peuvent par ailleurs être membre de l'ANMP et du SNMP. Cela permet à ces sociétés de pouvoir jongler avec les différents règlements intérieurs des différents organismes. La licence de plongée FFESSM peut être rendu obligatoire par la structure de plongée en fonction de ces choix d'organisation interne

Deux organismes professionnels (regroupement de moniteurs professionnels)

L'ANMP:

C'est un regroupement de moniteur professionnel à travers un syndicat. Il regroupe de 800 à 1000 moniteurs brevetés d'état en fonction des années. Le plongeur pratiquant, ne devient pas membre de l'ANMP. Il se verra délivré un diplôme ANMP si il est formé par un moniteur ou une structure ANMP . Le professionnel à tous pouvoir de s'organiser dans sa méthodologie pédagogique afin de conduire ses élèves à la qualification de plongeur désirée (niveau 1 à 4). Se former avec l'ANMP est une solution souple, pour un plongeur ne souhaitant pas devenir membre ou adhérent d'une fédération de club. La licence n'existe donc pas. L'ANMP à son propre règlement intérieur.

Le **SNMP**:

Avec un règlement intérieur différent, ce syndicat fonctionne de la même manière que l'ANMP, vous ne devenez pas membre, vous êtes formés par des professionnels